

**N° D'ORDRE : 2020-178**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers****En exercice : 29****Présents : 23****Pouvoirs : 06****Excusé : 00****Absents : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****Date de convocation : 8 Décembre 2020**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

**22-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPD) – EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) afin de déployer son système de vidéo protection sur plusieurs sites identifiés.

Au titre de ce FIPD, la Commune pourra prétendre à un financement pour l'extension de son système de vidéo protection. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 193 500€ HT soit 241 875€ TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
CSU – PM	15 000,00 €	FIPD (80%)	154 800,00 €
Equipements PM	15 000,00 €		

Modification du réseau radio	95 000,00 €		
Extension du réseau vidéo	40 000,00 €	Autofinancement Commune (20%)	38 700,00 €
Caméra nomade	9 500,00 €		
Serveur 3G pour visionnage sur tablettes (x3)	19 000,00 €		
TOTAL HT	193 500,00 €	TOTAL HT	193 500,00 €

Après avoir apporté toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention maximale auprès de l'Etat au titre du FIPD.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE PAR 24 POUR ET 5 CONTRES (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention maximale auprès de l'Etat au titre du FIPD.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**